

Projet d'ordonnance sur les mesures visant à réduire le soutirage d'énergie électrique pour les stations centrales d'épuration des eaux usées communales

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le projet d'ordonnance sur les mesures visant à réduire le soutirage d'énergie électrique par les stations centrales d'épuration des eaux usées communales.

Nous vous informons approuver ce projet d'ordonnance qui n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 août 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND